

ADMISSION EN BACHIBAC

Les dossiers de candidature sont à déposer auprès des collèges d'origine.

Le dossier est à renvoyer au lycée Arago avant le 16 mai 2022 à l'adresse

suivante :

**Lycée François Arago
Secrétariat des élèves**

2 avenue du Lycée

B.P. 60119

66001 PERPIGNAN Cedex

Après étude des dossiers, les élèves seront convoqués par courrier pour un entretien d'admission qui se déroulera entre le 20 mai et le 3 juin 2022 au lycée ARAGO. Ils passeront un entretien oral en espagnol au cours duquel ils exposeront leurs motivations et leurs intérêts pour la langue, la littérature et la culture hispaniques. Ils devront apporter leur carte d'identité et leur convocation.

La DSDEN transmettra les **résultats d'admission le 1^{er} juillet 2022.**

Nombre de places maximum : 35 élèves.

LYCEE FRANCOIS ARAGO
PERPIGNAN

Lycée
Arago
PERPIGNAN



Section Binationale


BACHIBAC

Bachillerato

Baccalauréat

LA SECTION BACHIBAC

Cette formation prépare à la double délivrance du « **BACHI-llerato** » espagnol et du « **BAC**-calauréat » français.

PERSPECTIVES D'ORIENTATION

La section Bachibac atteste d'un haut niveau de compétences linguistiques et culturelles. Elle fait l'objet d'une rubrique spécifique sur la plateforme Parcoursup et favorise l'admission des élèves dans les cursus sélectifs post-bac. Certaines écoles, telles que les IEP de Lille et Toulouse ou l'INSA de Lyon, proposent des filières qui y sont adaptées.

SCOLARITE

Cette section est ouverte aux élèves inscrits en *enseignement général*.

Comme leurs camarades, les élèves inscrits en section bachibac passent les épreuves de français, de philosophie, de spécialités ainsi que le Grand Oral. En revanche, l'espagnol et l'histoire-géographie, contrairement au parcours habituel, font l'objet d'épreuves spécifiques à la fin de l'année de terminale (cf NOR : MENE2023503N ; Note de service du 4-9-2020).

Epreuves du Baccalauréat :

- La note obtenue à l'épreuve spécifique écrite de « Langue et littérature espagnoles » est prise en compte au titre de la note de LVA espagnol ;
- La note obtenue à l'épreuve spécifique d'histoire et géographie est prise en compte au titre de la note d'histoire et géographie.

HEBERGEMENT

Le lycée ARAGO ouvre son internat aux élèves de la section Bachibac qui souhaiteraient être logés sur place.

RECRUTEMENT

La section bachibac est une section sélective qui existe dans toute la France. Le recrutement au lycée François Arago s'opère en deux phases :

- Les élèves de 3^{ème} intéressés envoient un dossier de candidature;
- Les élèves passent un oral devant un jury composé d'un.e enseignant.e d'espagnol et d'un.e enseignant.e de discipline non linguistique.

Les éléments suivants sont pris en compte :

- Les résultats scolaires : excellents en espagnol et histoire-géographie, très bons dans les autres disciplines ;
- La motivation pour l'apprentissage de la langue espagnole et l'ouverture culturelle vers le monde hispanique ;
- Les appréciations des enseignants (les bavardages, comportements déplacés en classe et le manque de travail sont considérés comme rédhibitoires);
- La capacité de travail

NB : Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi l'enseignement d'une section européenne en 4^{ème} et en 3^{ème} pour présenter une candidature en section bachibac. Etre bilingue ne suffit pas à être sélectionné.e car un excellent niveau de langue ne témoigne pas forcément d'une capacité d'analyse, d'un esprit critique et/ou d'une motivation pour la section.

Admission en classe de première :

Pour des élèves du lycée François Arago ayant montré une motivation particulière et ayant obtenu de bons résultats en classe de seconde, il est possible d'intégrer la section Bachibac en classe de première.

ENSEIGNEMENTS

En Seconde : 4h d'enseignement de « Langue et Littérature espagnoles »/ 4h d'enseignement de l'Histoire et Géographie en espagnol

En Première et Terminale :4h d'enseignement de « Langue et Littérature espagnoles » / 4h d'enseignement de l'Histoire et Géographie en espagnol

Le programme de « Langue et littérature espagnoles » et le programme de la partie « histoire » de l'enseignement d'histoire et géographie pour les classes de première et terminale sont fixés conjointement par la France et l'Espagne.